

## Compte-rendu de la séance du Conseil communal du 26 janvier 2015

*Séance ouverte à 19h24 sous la Présidence du Bourgmestre Emir Kir.*

Présents / Aanwezig : Emir Kir, Bourgmestre-Président/Burgemeester-Voorzitter ;  
Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans,  
Échevin(e)s/Schepenen ;  
Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed  
Medhoune, Touria Laaraj, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli,  
Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Luc Frémal, Thierry Balsat,  
Pauline Warnotte, Gabriella Mara, Conseillers communaux/Gemeenteraadsleden ;  
Patrick Neve, Secrétaire communal/Gemeentesecretaris.

Absents/Afwezig: M. / Dhr. Azzouzi, Mmes/Mw. Namli, Echevins / Schepenen ; Dagyarán, Bulduk,  
Vandenabeele, Conseillers communaux / Gemeenteraadsleden.

En cas de vote, par tirage au sort, Mme Meulemans sera la première à voter ce soir.

### **1 Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 décembre 2014 ; approbation.**

**M. Neve** : Lecture des décisions du Conseil communal du 23 décembre 2014.

**M. Mouhssin** : Je voudrais apporter une correction sur le point 31, le groupe écolo avait voté contre l'avenant à l'étude prospective du quartier Nord.

**M. le Président** : Il y aurait donc une décision par 19 voix pour et 3 contre.

**Mme Warnotte** : Vous avez voté de façon positive à l'interpellation de M. Balsat.

*Approuvé / Aangenomen.*

### **2 Acquisition de matériel informatique ; information.**

*Approuvé / Aangenomen.*

### **3 Information des décisions relatives à l'article 234 alinéa 3 de la Nouvelle Loi Communale.**

**M. Roekens** : J'ai une question sur l'étude de la rénovation du square Armand Steurs. Avez-vous fait appel aux subsides de la Région ?

**M. Jassin** : On est en discussion avec la Commission des Monuments et Sites puisqu'il y a une condition liée au nombre d'études que l'on peut faire sur 25 ans.

*Approuvé / Aangenomen.*

#### 4 Règlement communal sur l'usage du sabot.

**Mme Warnotte :** Nous sommes très heureux de voir effectif l'usage du sabot. Concernant le règlement en lui-même, je me pose plusieurs questions.

Sur le règlement, je me pose plusieurs questions. Premièrement, j'ai demandé à voir le rapport du Collège, mais on m'a fourni un document qui n'était en fait que la décision du juriste qui se prononçait sur le projet de règlement. Il s'y prononçait d'ailleurs de manière alarmiste, le présentant comme illégal et risqué pour le Collège communal.

**M. le Président :** D'autres communes ont mis exactement ce même règlement en place et il fonctionne très bien. On s'étonne parfois des avis, qui sont assez souvent divergents entre les juristes.

**Mme Warnotte :** J'ai quand même une question concernant le 4ème *considérant*. Ça concerne uniquement les véhicules qui ne sont pas immatriculés en Belgique ?

**M. le Président :** Oui. Ceux-là on peut tout de suite les enlever de l'espace public et les emmener à la fourrière. Pour les autres, on risque de les payer deux fois, on ne veut pas doubler la facture pour la Commune.

**Mme Warnotte :** N'existe-t-il pas un règlement qui permet de retirer la voiture et de la mettre à la fourrière si on se rend compte que l'amende ne sera pas payée ? Quand on regarde les articles du code de la route, ça ne concerne pas spécialement le stationnement, mais le fait de ne pas payer l'horodateur et d'être en récidive.

**Mme Warnotte :** Il va y avoir des différences de traitement entre les voitures immatriculées en Belgique ou pas.

**M. le Président :** En attendant, dans la réalité, vous n'avez pas la possibilité de les accrocher, la seule manière de les contraindre à payer est de mettre le sabot. Je suis d'accord que la sécurité juridique n'est néanmoins pas totale.

**Mme Warnotte :** Qui sera l'autorité compétente pour poser le sabot ?

**M. le Président :** La Police.

**Mme Warnotte :** Quelle sera l'information donnée aux personnes pour payer l'amende ?

**M. le Président :** Croyez-moi que si il y a un sabot, les usagers vont vite aller se renseigner auprès de la Police et de la commune.

**Mme Warnotte :** Pourquoi il y a-t-il une différence entre deux articles concernant la personne qui doit s'acquitter de l'amende. Dans un article, c'est le conducteur, dans l'autre, c'est le titulaire du numéro de la plaque d'immatriculation.

**M. le Président :** Je pense que c'est dans le cas où on peut proposer la possibilité à la personne qui conduit de payer, et pas obligatoirement au titulaire de la plaque d'immatriculation.

**Mme Warnotte :** Je me demande aussi pourquoi, à l'article 2, on prévoit quelles sont les taxes et/ou redevances dues à la Commune, et pourquoi, à l'article 3, ce son seulement les redevances.

**M. le Président :** La taxe s'applique par rapport à l'infraction et la redevance par rapport à l'installation du sabot.

**Mme Warnotte :** Je souhaite m'abstenir, non pas sur le principe du règlement, mais sur les problèmes juridiques potentiels.

*Approuvé / Aangenomen.*

*S'est abstenue : Mme Warnotte.*

## **5 Budget 2015 ; investissements extraordinaires ; emprunts communaux : fixation du mode de passation et des conditions du marché.**

**M. Roekens :** Je constate que dans les dispositions techniques proposées aux différentes banques qu'on va contacter, on propose de diviser les emprunts à taux variables et à taux fixes. Est-ce que ce ne serait pas plus logique de ne prévoir que des taux fixes et de ne pas contracter des taux d'emprunt variables ?

**Mme Warnotte :** Concernant le montant, ce n'était pas très clair pour moi. On va conclure des emprunts de 19.000.000 € et payer 4.000.000 d'euros pour emprunter 19.000.000 € ?

**M. le Président :** Le coût de cet emprunt est de 4.000.000 € pour la Commune. Concernant la question de M. Roekens, on est dans un panier qui nous est proposé. Il y a des crédits fixes et des crédits variables. De toute façon, ceci va être activé. Lorsqu'on signera, on aura la possibilité d'aller soit dans un panier, soit dans un autre. Nous espérons pouvoir faire 100 % des investissements mais nous ne le faisons pas chaque année. On pourra choisir ce qui est le plus opportun pour la Commune, et pour l'instant, le crédit fixe l'emporte.

**Mme Warnotte :** J'ai toujours une question par rapport à ce coût. Le rapport entre plus de 4.000.000 € de coût pour 19.000.000 € me paraît beaucoup, même sur vingt ans. On ne devrait pas arriver à un tel ratio. On ne paye pas 20.000 € d'intérêt quand on fait un prêt à 100.000 €.

**M. Jassin :** Pour un prêt hypothécaire, si.

**M. le Président :** On doit faire le marché, il y a plusieurs catégories d'emprunts, en fonction de la période sur laquelle ils s'étalent.

**Mme Warnotte :** D'où la question de M. Roekens sur les taux fixes.

**M. le Président :** On est dans un panier, on ira chercher ce qui nous intéresse le plus.

**Mme Warnotte :** Sur 20 ans, vous proposez 12.000.000 € ventilés en 4.000.000 € à chaque fois.

**M. le Président :** Ce sont des montants à titre indicatif, nous ne connaissons pas encore les montants que nous devons faire.

**Mme Genot :** Ce sont des emprunts uniquement liés à des achats ?

**M. le Président :** Évidemment. Ça peut par exemple servir à l'achat de la future Maison des Cultures. 19.000.000 €, c'est le montant total des investissements que nous avons prévu au budget extraordinaire, ce n'est pas spécialement ce que nous allons emprunter ou dépenser.

**Mme Warnotte :** A la p.4, si à la place d'emprunter trois fois 4.000.000 à des taux variables on voudrait emprunter plutôt une fois 12.000.000 à un taux fixe, on devrait renégocier l'emprunt ?

**M. le Président :** Catégorie 1, emprunt sur cinq ans : on se donne une possibilité d'emprunter pour 1.200.000. Catégorie 2, emprunt sur 10 ans : on est à moins d'un million.

**Mme Genot :** Qu'est-ce qu'on amortit en 10 ans ?

**M. le Président :** Ça doit être le matériel roulant.

Catégorie 3 : on est à 4.281.000. On peut investir à taux à révision triennale, quinquennale, ou à taux fixe.

**Mme Genot :** L'emprunt à 20 ans, c'est d'office pour de l'immobilier ?

**M. le Président :** Oui. Ce que l'on fait, c'est une étude par rapport à notre dette. En fonction de cela, nous essayons de nous donner la possibilité de faire des choses dans les années qui viennent. Par exemple, ce que nous recevons des ventes viennent nous aider à payer une série de dépenses.

**Mme Warnotte :** Sur 20 ans, vous ne pouvez espérer qu'une chose : les taux vont augmenter.

**M. le Président :** Vous avez trois possibilités sur les 12 millions.

**Mme Warnotte :** Oui, sauf que si vous voulez tout faire, en cas d'augmentation de l'estimation, vous devez reconclure le marché.

**M. le Président :** Je suis d'accord avec vous. Vous devez cependant comprendre que quand on a 19 millions d'investissement, il y a des opérations blanches qui ne nécessitent pas de crédit. Je pense que nous atteindrons probablement le tiers du montant prévu.

**M Jassin :** Les banques ne prêtent pas à des communes comme ils prêtent à des particuliers. Elles ont des tableaux qui leurs sont propres. Un endettement est propre et croissant à la Commune de Saint-Josse. En fonction de cet endettement, en fonction de l'argent qui peut rentrer dans les caisses de la Commune, des taux particuliers sont pratiqués. Plus un cas est endetté, plus le taux va être cher. On ne peut pas comparer la manière de travailler d'un banquier institutionnel avec un banquier pour particulier. Laissez à la banque l'opportunité de proposer des tables de calcul, et au Conseil communal le choix de pouvoir valider ou pas les choix qui sont faits par le Collège.

*Approuvé / Aangenomen.*

## **6 Attribution des locaux sis 10 rue de l'Union ; catégorie contrat de quartier Méridien de Bruxelles ; fixation du loyer ; approbation des termes du projet de bail locatif.**

**M. Mouhssin :** Il n'y a pas que le 10 rue de l'Union, il y a d'autres parties. Pourquoi ne figurent-elles pas dans le bail ?

**M. Boikete :** Il n'y a pas d'entrée au 12-14. On considère que ça fait partie du 10.

**M. Mouhssin :** Depuis quand le bien est-il occupé ?

**M. le Président :** Depuis plusieurs mois. Il y a eu tout un débat au sein du collège. Nous avons tranché sur un loyer de 250€.

**M. Mouhssin :** Les sous-sols sont aussi occupés.

**M. le Président :** C'est la commune qui gère le bien dans le cadre de projets préventifs.

**Mme Warnotte :** Le bail sera conclu de manière rétroactive au 1<sup>er</sup> février 2014, les arriérés vont-ils être réclamés ?

**M. le Président :** Oui.

**Mme Warnotte :** Quelle était la nature du contrat auparavant ?

**M. le Président :** C'était un contrat précaire à titre gratuit.

**Mme Warnotte :** Il y a des incohérences dans ce bail, ça ne vaudrait pas la peine de le réviser de fond en comble afin de proposer quelque chose de correct ?

Il est prévu comme prenant cours au 1<sup>er</sup> février 2014. Le premier loyer est à verser pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'indice de base est celui qui précède la conclusion du bail, c'est celui d'octobre 2014. Un état des lieux établi à l'amiable est à frais partagés.

**M. le Président :** Le Winnie Kot est un très vieux projet. Il a été présent tout le temps. Il a participé à toutes les réunions du Comité d'accompagnement. On ne va pas se faire un état des lieux entre nous.

**Mme Warnotte :** J'essaie surtout de faire comprendre que le bail est truffé d'erreurs, et mal rédigé. C'est cela qui est soumis au Conseil. L'article 23 concerne la solidarité. Je vous conseille de voir avec votre juriste parce que ça concerne une crèche.

*Approuvé / Aangenomen.*

## **7 Le respect et la tolérance pour contrer les actes perpétrés chez Charlie... et éviter les amalgames ; interpellation introduite par M. Th. Balsat, Conseiller communal**

**M. Balsat :** Courant décembre 2014, le Secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration, Théo Francken, lors de sa visite chez Fedasil, s'exprimait sur une proposition de l'Office des Étrangers qui lui suggérait de légiférer sur la fonction de police en matière d'interpellation de sans-papiers et plus précisément sur la possibilité de pénétrer dans une habitation suspectée d'héberger des personnes en séjour illégal sans un mandat de perquisition...

Si d'aventure cette étude devait être suivie d'effets en la matière et in fine autoriser la violation de l'article 15 de notre constitution, l'article 8 de la Cour Européenne des droits de l'homme ainsi que l'article 17 du Pacte International relatif aux droits civils et politiques qui garantissent la protection de la vie privée et l'inviolabilité du domicile, que comptent faire les autorités communales en cas de demandes émanant de ce même office ?

**M. le Président :** C'est avec consternation et inquiétude que nous avons pris connaissance de la volonté de l'Office des Étrangers d'autoriser les visites domiciliaires chez les sans-papiers, et ce sans le moindre mandat. Avec une autre casquette que j'ai au Parlement Fédéral, je suis intervenu et j'ai rappelé que l'inviolabilité du domicile est garanti par l'art. 15 de la Constitution et à tous par l'art. 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Je suis consterné que l'Office des Étrangers

puisse envisager de contrevenir à ces principes fondateurs. Le ministre a décidé d'évaluer cette question. Le simple fait que l'on puisse suggérer une telle modification donne une image peu reluisante de l'ambiance qui règne au Gouvernement. Je suis heureux qu'un ministre libéral, membre du Gouvernement, ait pris position contre les propositions de l'Office des Étrangers. Au niveau de la Commune de Saint-Josse, il est évident que nous n'accepterons pas cela et que nous serons dans le respect de la Constitution.

**M. Balsat :** Il faut rappeler que les dispositions de la Convention Européenne prime sur la Constitution. Si la Belgique souhaite se mettre hors-la-loi, j'espère que l'Europe sera là pour y mettre bon ordre.

## **8 Notre police communale sera-t-elle bientôt sollicitée pour effectuer des rafles dans nos quartiers ? : interpellation introduite par M. Th. Balsat, Conseiller communal**

**M. Balsat :** Les crimes odieux qu'ont subit récemment nos amis et voisins français ainsi que les différentes interventions policières effectuées dans différentes régions de notre pays ayant conduit à l'élimination de criminels et à l'arrestation de plusieurs personnes suspectées de faire partie de réseaux extrémistes ont réveillé au sein de toute la population belge un sentiment d'insécurité avec son lot de questions qui restent à ce jour sans réponse. Jeunes ou vieux, toutes religions confondues, nous sommes tous, aujourd'hui, interpellés par ce moyen d'expression qu'est le radicalisme grandissant dans le chef de certains de nos concitoyens manipulés par des mouvances agissant dans l'ombre de notre démocratie....

La commune compte-t-elle mettre en place des mesures pédagogiques préventives auprès de la population ? Pourrait-on programmer plusieurs représentations sur notre commune de la pièce de théâtre Djihad d'Ismaël Saïdi afin de sensibiliser le plus grand nombre de nos administrés ? Des cours de citoyenneté sont-ils déjà d'application dans nos écoles ?

**M. le Président :** Les différents gouvernements de notre pays ont pris des dispositions. Nous nous inscrirons dans tous les programmes d'action qui seront proposés. Il y a aujourd'hui une coordination des programmes d'actions à l'échelle des Régions, Communautés, et au Fédéral. Sans attendre ces mesures, la Commune était déjà très active à travers son service de prévention dans les réseaux zonaux, régionaux, nationaux regroupant des professionnels de la prévention, de la justice, des ministères, où les connaissances en la matière sont partagées, où les modes de travail sont réfléchis, ajustés, où la répartition des rôles, les limites des rôles de chaque profession sont précisées pour être le plus efficace possibles dans l'immédiat, tout en restant capables de travailler dans les déontologies réciproques dans le long terme. La Commune fera essentiellement un travail de prévention. Nous n'avons pas la compétence judiciaire. Il relève du département de la Justice de prendre toutes les initiatives pour lutter contre les auteurs de troubles. Il faut être particulièrement attentif et éviter de tomber dans l'écueil que l'on demande aux Communes, à des éducateurs de rue, à des travailleurs sociaux ou à la Police de faire un certain nombre de choses. Il relève au parquet de prendre toutes les initiatives en la matière. Un programme de formation est en cours d'élaboration avec les services de Police et un groupe d'universitaires. Le service de prévention est attentif à toutes ces questions liées au radicalisme violent. L'analyse de la problématique se passe dans le même créneau que les autres problématiques sévères telles que les bandes urbaines ou la toxicomanie. Nous ne sommes pas non plus naïfs, on sait que le problème de radicalisme concerne 0,0001 pc de la population, on ne va pas faire comme si tout le monde était concerné. Il n'y a pas eu de retour de Syrie à Saint-Josse.

En matière de cohésion sociale, nous n'avons pas arrêté, durant l'année 2014, d'œuvrer à mettre en valeur les différentes communautés, rassembler tous les publics de la Commune. Par rapport à l'avenir en la matière et au programme 2016-2020, sur lequel nous venons de lancer nos travaux,

nous allons rencontrer dès demain le secteur associatif. Les objectifs du programme du Ministre Vervoort sont connus. La commune a toujours voulu faire attention au phénomène de radicalisme mais n'a pas voulu en faire son image. Nous avons choisi, au niveau communal, de proposer au Collège les projets qui favorisent la mixité culturelle plutôt que de rentrer dans la stigmatisation.

*Fin de la séance à 20h20.*